

Compte-rendu : **Réunion à la DGAFP, le 22 novembre 2013**

Délégation : Céline VERZELETTI, Sylvie BRUNOL

Magali BADIOU, coincée dans la tourmente de neige stéphanoise, n'a pas pu être remplacée.

La directrice de la DGAFP est excusée et remplacée par Monsieur Nègre, sous-directeur de l'animation interministérielle des politiques de ressources à la DGAFP.

Monsieur Nègre, nous explique :

qu'il valorise le travail de la DGAFP et du Ministère du droit des femmes montrant l'engagement très fort du gouvernement sur l'égalité femmes/hommes : conférences, colloques...

que le volet égalité sera un axe fort en 2014 du gouvernement avec une loi égalité. Mise en place structurée d'une gouvernance dynamique pour impliquer les trois versants de la FP.

Nous sommes intervenues en suivant cf déclaration liminaire CGT pour demander une approche réellement intégrée de l'égalité professionnelle dans toutes les concertations et négociations dans la FP (cf : ci-dessus) : rémunération, point d'indice, retraite...

Alors que FO, FSU, Solidaires suivent notre déclaration, la CFDT considère que ce n'est pas le lieu de parler du rapport Pêcheur, point d'indice, gel des salaires...

Monsieur Nègre rappelle que c'est bien une démarche intégrée de l'égalité femmes/hommes qui sera prise en compte dans les concertations et négociations pour avoir de vrais résultats.

Ordre du jour de la réunion : 2 thèmes, à savoir

- 1- suivi du protocole
- 2- Directive relative à la lutte contre le harcèlement dans la Fonction publique

1. Suivi du protocole d'accord égalité professionnelle femmes/hommes dans la FP

Le Ministère a répondu à la plupart des questions posées par les organisations syndicales sur le suivi du protocole : voir tableau du suivi en A3.

Mais sur la négociation qui doit s'ouvrir sur rémunérations, carrières... dans la FP, nous avons dû lourdement insister pour entendre Monsieur Nègre nous dire que là il fallait interroger le « Budget ». Madame Rohner, chef du bureau de l'animation interministérielle et des ressources humaines et de l'égalité professionnelle à la DGAFP, a rajouté qu'ils avaient conscience que la filière technique était mieux valorisée, mais qu'en effet cette question devrait être vue avec « le Budget ».

2. Directive relative à la lutte contre le harcèlement dans la Fonction publique

Nous avons demandé un délai supplémentaire pour nous exprimer car nous avons reçu le document 3 jours avant la réunion : nous devons envoyer nos remarques dans le courant de la semaine donc avant vendredi 29 novembre 2013.

Cette directive rappelle les nouvelles dispositions relatives aux délits de harcèlement sexuel et moral prévues par la LOI n° 2012-954 du 6 août 2012, elle décrit leur impact dans les 3 versants de la FP. Elle aborde les sanctions et la prévention.

La plupart des OS ont trouvé cette directive peu dynamique, on ne sent pas la volonté de l'administration d'engager vraiment les employeurs sur cette question. L'aspect de la communication doit aussi être revu.

Il manque aussi, dans le volet prévention et protection, un point sur les violences conjugales pour accompagner les femmes (principales victimes) car cela a bien une incidence importante sur leur travail et leur santé.